



MESURES TRANSITOIRES MT 10

Formation complémentaire à la réalisation des actes et activités mentionnées à l'article R.4311-11-1 du CSP pour les Infirmiers Diplômés d'État

**FICHE
03**

Formation de 21 h

Public visé : IDE exerçant au bloc opératoire et ayant obtenu une attestation provisoire selon le Décret n° 2024-954 du 23 octobre 2024

Prérequis : Joindre l'autorisation temporaire d'exercice des actes et activités de l'article R.43-11-1 du code la santé publique

OBJECTIFS

- Obtenir le justificatif attestant du suivi de la formation complémentaire mentionnée à l'article 6 du Décret N°2024-954 du 23 octobre 2024

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Accès après validation de l'inscription (dossier complet avec pièces justificatives obligatoires)
 - Le bulletin d'inscription ci-joint dûment complété
 - Carte Nationale d'Identité en cours de validité
 - D.E. infirmier (copie)
 - Attestation temporaire d'exercer les actes et activités mentionnés à l'article R.4311-11-1 du CSP datant de moins d'un an au moment de la date de formation
 - Adresse mail personnelle pour accès plateforme des cours
 - Pour les professionnels de la **région Centre-Val de Loire** exerçant dans les départements 18, 36 et 37.
 - Les professionnels exerçant **hors région Centre-Val de Loire** seront inscrits en fonction des places disponibles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- La validation de la formation est assujettie à une obligation d'assiduité du participant durant toute la durée de la formation
- Une attestation de formation est délivrée en fin de formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Analyses de situations

CONTENU

- Sensibiliser les participants :
 - Au cadre juridique de la réglementation
 - A la gestion des risques génériques et associés en particulier aux actes et activités d'infirmiers de bloc opératoire
 - A la gestion des risques liés à la mise en œuvre et à la réalisation des actes et activités visées, notamment dans le cadre de l'assistance de chirurgie
 - A la gestion du risque infectieux associé aux actes et activités réalisés, notamment dans le cadre de l'assistance de chirurgie

INTERVENANTS DU CHRU DE TOURS

- Formateurs cadres de santé IBODE
- IBODE
- Juriste

MODALITÉ ET CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

DURÉE

3 journées

(Trois journées consécutives de 9 h à 17 h)

La durée de la formation est fixée réglementairement à 21 h

INSCRIPTIONS

Clôture inscriptions

le 13/02/2026

OU

le 16/10/2026

DATE DE LA FORMATION

16 - 17 et 18 mars 2026

OU

16 - 17 et 18 novembre 2026

TARIF INDICATIF 2025

Coût de formation : **1500 €**

PLUS D'INFORMATION
[Infirmier bloc opératoire | Formations continues - Écoles du CHRU de Tours](#)

LIEU DE FORMATION
IFPS - Écoles du CHRU de Tours
2 rue Mansart – 37170 CHAMBRAY LES TOURS

CONTACT

02.47.47.87.00

n.babinot@chu-tours.fr



**Formulaire inscription
MESURES TRANSITOIRES MT10 2026
Formation de 21 h**

à retourner à n.babinot@chu-tours.fr

**FICHE
03**

Dates de la session – cochez votre choix

- Session 1 : 16 - 17 - 18 mars 2026
 Session 2 : 16 - 17 - 18 novembre 2026

Coordonnées personnelles

Madame

Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Mail :

Coordonnées professionnelles

Nom de l'employeur :

Adresse de l'employeur :

N° SIRET :

Code postal

Ville :

Tél :

Mail :

Service actuel :

Fonction exercée :

Correspondant formation continue

Nom du correspondant :

Qualité :

Tél :

Mail :

FICHE PRISE EN CHARGE FINANCIERE 2026 (à compléter obligatoirement)

**FICHE
03**

Prise en charge financière par :

- Votre employeur (joindre l'attestation de prise en charge)**
- Vous-même – autofinancement (compléter l'engagement de financement personnel ci-dessous)**
- Autre

ENGAGEMENT DE FINANCEMENT PERSONNEL Autofinancement

Je soussigné(e) Mme, M.

m'engage sur l'honneur à régler les frais de la formation **Mesures transitoires MT 10 - 21 h** qui se tiendra à l'IFPS – École IBODE de Tours.

Fait à le

Signature